



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité et
de l'intercommunalité

Quimper, le **31 JUIL. 2019**

ERRATUM

à l'arrêté préfectoral n° 2019115-0005 du 25 avril 2019 modifiant le périmètre et les statuts du syndicat de bassin de l'Elorn, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture n°15 le 29 avril 2019.

à l'article de 2 de l'arrêté, dans la liste des syndicats d'eau membres du syndicat de bassin de l'Elorn, il convient de rajouter le SI du Cranou.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef de bureau,


Daniel RANNOU